

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : DOMAINE ET
PATRIMOINE

Sous matière : AUTRES
ACTES DE GESTION
DU DOMAINE PRIVE

OBJET :
**MISE EN VENTE
DU LOT N°1 DE
LA ZAC LES
VALLONS DU
GRIFFOUL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 07.12.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07.12.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **22 DEC. 2021**

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme GAÏANI Audrey donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme LACOMBE Martine donne procuration à M. ROSSICH Thierry,

Absents :

Mme CAFFIER Karole,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur NAUDINAT Michel, a consenti un don à la Commune, d'un terrain constructible constituant le lot n° 1 de la ZAC « Les Vallons du Griffoul », qu'il avait précédemment acquis à la SEM THEMELIA, par acte de dation en paiement, pour un montant de 35 600.00 Euros TTC.

Il informe l'assemblée que le terrain cadastré section BA n° 249 d'une superficie de 308 m², a été estimé par le service France Domaine à la somme de 31 000.00 Euros, conformément à l'avis n° 2021-11076-76275 du 29 octobre 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de mettre à la vente ce terrain aux conditions et prix moyen pratiqué dans la « ZAC Les Vallons du Griffoul », et correspondant à la valeur de la dation de paiement,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente de la parcelle matérialisée sur le plan annexé à la présente, au prix de 35 600 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 10 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section BA n° 249, moyennant le prix de 35 600.00 Euros net pour la construction d'une maison individuelle, respectant le règlement de la ZAC Les Vallons du Griffoul.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 décembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :
22 DEC. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
21 DEC. 2021
Par publication le :
22 DEC. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211213-DB2021310-DE

